

Quand un étudiant cherche des conseils et finit par derrière les barreaux : l'étrange histoire d'un vol aggravé

Affaire Rayane D. : L'Intelligence Artificielle au Service du Crime

Publié le 5 février 2024 par la rédaction

Un jeune étudiant de 19 ans, Rayane D., a été reconnu coupable de vol aggravé par le tribunal correctionnel d'Orléans lors d'une audience tenue le 5 février. Ce cas a suscité des interrogations sur l'impact de l'intelligence artificielle dans des situations criminelles, notamment à travers l'utilisation de l'application ChatGPT, développée par OpenAI.

Un rendez-vous qui tourne mal

Tout a commencé par ce qui était censé être un simple rendez-vous amoureux dans la petite commune de Checy, à proximité d'Orléans. Rayane D. s'était faussement présenté à un jeune homme de 17 ans, prétendant être intéressé par une relation. Malheureusement, la rencontre a pris une tournure tragique lorsqu'il a agressé sa victime, menaçant son interlocuteur avec une arme pour lui extorquer plusieurs objets de valeur, dont un iPad et des écouteurs AirPods.

Les conversations compromettantes avec ChatGPT

Après le vol, la victime a eu la présence d'esprit de géolocaliser ses écouteurs, permettant ainsi à la police de retracer rapidement le téléphone de son agresseur. Lors de l'investigation, les enquêteurs ont découvert des échanges choquants entre Rayane D. et le chatbot ChatGPT. Ce dernier avait alimenté des réflexions inquiétantes telles que : « Comment générer un alibi pour échapper à la justice ? » et « Quelles sont les sanctions possibles pour un criminel sans antécédent judiciaire ? »

Conseils inappropriés de l'IA

Face à ces interrogations, l'intelligence artificielle avait recommandé au jeune homme de consulter un avocat et de prétendre que sa rencontre s'était mal déroulée. Ces conseils ont joué un rôle clé dans la constitution du dossier à charge contre lui.

Une condamnation sévère

Rayane D. a finalement été condamné à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis. Lors de sa défense, il a tenté de justifier ses actions en affirmant vouloir « poser des questions » sur l'homosexualité de sa victime, qui, selon lui, s'était montrée trop entreprenante. Sa déclaration n'a pas suffi à atténuer la gravité de ses actes, et il a immédiatement été placé en détention.



Cette affaire soulève des questions éthiques et juridiques importantes concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans des contextes sensibles. À l'heure où l'IA prend une place de plus en plus prépondérante dans nos vies, il est impératif de réfléchir à ses implications et à la sécurité qu'elle peut offrir, mais aussi aux dangers qu'elle peut engendrer.

Source : www.leparisien.fr

→□ Accéder à CHAT GPT en cliquant dessus